



Achat de véhicule touché au marbre

Par **Ibocan**, le **17/09/2021** à **23:13**

Bonjour,

J'ai acheté une Audi A8 en 2019 chez le concessionnaire Audi. Je voulais faire une reprise d'un autre véhicule avec une autre concession et le vendeur regarde l'historique de mon véhicule et me dit que mon véhicule a eu un gros accident et passé au marbre. La concession refuse de faire une reprise car la voiture est passée au marbre.

Est-ce que je peux me retourner contre la concession qui ne m'a pas informé que le véhicule est marbré ?

Merci.

Par **Chaber**, le **18/09/2021** à **06:37**

bonjour

[quote]

j'ai acheté une audi a8 en 2019 chez le concessionnaire Audi ,je voulais faire une reprise d'un autre véhicule avec une autre concession et le vendeur regarde l'historique de mon véhicule et me dit que mon véhicule a eu un gros accident et passé au marbre .la concession refuse de faire une reprise car la voiture et passer au marbre esque je peux me retourner contre la concession ne m'a pas informé que le véhicule et marbré

[/quote]

Oui pour vice caché lisez les liens ci-dessous

<https://www.capital.fr/votre-argent/un-vendeur-doit-il-toujours-signaler-qu-un-vehicule-a-ete-passe-au-marbre-927522>

Rapprochez-vous de votre protection juridique ou d'une association de consommateurs

Le délai de prescription débute à la découverte du vice caché

<https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000028327680/>